

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 680

présenté par

M. Bazin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

La fertilité est déclarée « Grande cause nationale 2020 ». Les pouvoirs publics s'engagent à promouvoir par tous les moyens cette disposition.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Devant le développement de l'infertilité qui frappe de plus en plus de couples, il convient de favoriser la recherche sur ce phénomène.

Sachant que ce problème est souvent associé à l'environnement, il convient d'en chercher les causes afin d'y remédier.

Ces recherches pourraient permettre à beaucoup de couples d'éviter d'avoir recours à la procréation médicale assistée, procédé lourd, difficile et dont l'efficacité est relative.